

Autorisés en déchèteries

Pensez aux alternatives à la déchèterie

Triez les déchets par type

Vérifiez les horaires

2m³/semaine maximum

Respectez les consignes de tri

ILS AURONT UNE SECONDE VIE :



Déchets verts

Ils deviendront du compost.

► Vous pouvez utiliser vous-même ces déchets verts dans votre jardin en les broyant par exemple. Ils deviennent alors une précieuse ressource.



Réemploi (objets et meubles réutilisables)

Ils seront vendus par Emmaüs et vous ferez une bonne action.

► Pour les gros meubles en bon état, vous pouvez appeler directement Emmaüs au 03 88 82 05 24 pour qu'ils viennent les chercher gratuitement chez vous.



Textiles (linge, vêtements, chaussures)

S'ils sont en bon état, ils pourront être à nouveau portés !

► Quelque soit leur état, ils sont à déposer propres et secs dans les bornes dédiées.

Re_fashion

ILS SERONT RECYCLÉS AUTANT QUE POSSIBLE OU VALORISÉS ÉNERGÉTIQUEMENT :



Objets et matériaux de la maison

- Mobilier intérieur et extérieur (meubles, tapis, stores...)
- Literie (matelas, sommier...)
- Outils de bricolage et de jardinage (seaux, tuyaux d'arrosage...)



Jouets



Rembourrés

- Couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage, surmatelas.



Articles de sport et loisirs



Articles de bricolage et jardin thermique



Plâtre



Gravats

- Vous pouvez également y jeter vos porcelaines, céramiques et pots de fleurs en terre cuite. Amiante et amiante-ciment interdits.



Cartouches d'encre

- Pensez aux cartouches réutilisables et évitez d'imprimer quand c'est possible.



Radiographies

- Même si c'est léger, c'est polluant : pensez à les amener en déchèterie !



Ampoules et néons

- Achetez des ampoules à longue durée de vie et faible consommation.



DEEE : Déchets électroménagers

- Pensez à le faire réparer notamment dans les Repair Cafés ou redonnez-le au point de vente lors d'un achat équivalent.



Déchets dangereux

- Produits dangereux dont peintures, solvants, phytosanitaires et outillages du peintre.
- Quand vous achetez, prévoyez au plus juste les quantités. Pour le ménage ou le jardinage, des solutions naturelles existent.



Piles, accumulateurs et batteries de voiture

- Pensez piles rechargeables et achetez des jouets sans piles.



Huisseries

- Plaques de verre seul interdites.



Huiles

- Ne jetez ni vos huiles de friture, ni vos huiles de vidange dans les égouts, elles sont particulièrement nocives pour vos canalisations et pour l'environnement. Ne les mélangez pas !



Papiers/cartons

- Pensez à vider les cartons et à les plier avant de venir.



Bois

- Les palettes usagées sont recherchées par les bricoleurs. Donnez-les ou vendez-les !



Métal

- Attention : bouteilles de gaz et extincteurs sont interdits.

ILS NE PEUVENT ÊTRE RECYCLÉS :



Déchets non valorisables d'un point de vue matière

- Ce qui ne va pas dans les autres bennes et qui n'est pas interdit... À mettre en vrac, les sacs opaques fermés sont interdits.



Principaux déchets **Interdits** en déchèteries (liste non exhaustive)



ORDURES MÉNAGÈRES



AMIANTE/ CIMENT



FILMS AGRICOLES USAGÉS



PNEUMATIQUES



BOUTEILLES DE GAZ



EXTINCTEURS USAGÉS



MÉDICAMENTS



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES



PRODUITS RADIOACTIFS



EXPLOSIFS



TERRE



TRAVERSES DE CHEMIN DE FER

► Pour savoir que faire de ces déchets, rendez-vous sur www.smictom-alsacecentrale.fr

Le saviez-vous ?

Données 2022

Votre redevance finance aussi les

8 déchèteries qui reçoivent
50 % des déchets collectés par le SMICTOM



Elles permettent le bon recyclage et le traitement adéquat des déchets qui sont déposés dans plus de 42 flux différents... À condition que chacun respecte les règles !

L'agent de déchèterie est garant du bon fonctionnement du site

Il veille au respect du règlement. Il peut contrôler ce que vous apportez et vous dire où déposer vos déchets. Il n'est pas là pour décharger vos déchets ou nettoyer ceux que vous laissez au sol. Merci de respecter ses instructions et de rester calme et courtois. Toute incivilité vous engage à des poursuites, conformément aux lois en vigueur.

Je vous conseille et je vous oriente



Les conditions d'accès

Carte OPTIMO obligatoire !

Pour accéder aux déchèteries, il faut impérativement vous munir de votre carte OPTIMO, qui justifie que vous êtes un ayant droit du SMICTOM. Même si vous venez à pied ou à vélo ! Si vous n'en avez pas, demandez-la sur le site web du SMICTOM.



18 passages par an pour les particuliers

Pour éviter les excès, le nombre de passages en déchèterie compris dans la redevance est limité à 18 par an. Au-delà, chaque passage supplémentaire sera facturé 5€.

Les apports sont limités à 2 m³/semaine*.

*Tout dépassement reste exceptionnel et doit faire l'objet d'une demande préalable.

Les 8 déchèteries du SMICTOM :

Barr - 20, rue d'Alsace
Benfeld - route d'Herbsheim
Boofzheim - rue de Daubensand
Mackenheim - 2, chemin du Canal
Sainte-Marie-aux-Mines - Lieu-dit « La Forge »
Scherwiller - 2, rue des Vosges
Sundhouse - 17, rue des Artisans
Villé - Zone Industrielle de Triembach-au-Val

Les déchèteries vous accueillent du mardi au samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Les professionnels payent leur accès en déchèterie dès le premier passage et ne sont pas autorisés à venir les samedis. Pour toute info supplémentaire concernant les professionnels, rendez-vous sur l'espace pros du site du SMICTOM.

Biodéchets :
Réassort de sacs kraft en déchèterie

Toutes les infos sur les déchèteries sur le site du SMICTOM :

www.smictom-alsacecentrale.fr
ou par téléphone au 03 88 92 27 19

Préparer votre passage, c'est gagner du temps sur place et fluidifier le trafic

1 Avant de vous rendre en déchèterie

Pensez aux alternatives à la déchèterie !

- Réparez, donnez, échangez ou vendez les objets qui peuvent l'être.
- Utilisez les autres points d'apport du territoire : les bornes sur les points de vente, la reprise par les magasins.



2 Triez les déchets par types

dans votre coffre ou remorque après avoir vérifié qu'ils sont acceptés en déchèterie. Consultez les horaires d'ouverture, et regroupez vos passages pour éviter de multiplier les entrées.



3 Organisez-vous pour décharger de manière autonome.



DÉCHÈTERIES D'ALSACE CENTRALE

Suivez le guide !



Avec le soutien de



ÉVITEZ LES HEURES D'AFFLUENCE :
Venez plutôt en milieu de matinée ou d'après-midi et si vous le pouvez évitez le samedi. Anticipez le temps nécessaire au déchargement.

4 Sur place, respectez les consignes données par l'agent de déchèterie.

En cas de doute, n'hésitez pas à lui demander.



5 Laissez le site propre après votre passage.

À la déchèterie, ne pas respecter le règlement c'est se mettre en danger, mettre en danger les autres et s'exposer à des poursuites.

- garez-vous correctement pour ne pas gêner la circulation
- coupez votre moteur lors du déchargement
- ne faites pas de récupération
- surveillez vos enfants.

Les déchèteries sont placées sous vidéo-protection.

